

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal d'Albertville, tenue le 5 juillet 2021 à 20h00, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle communautaire, sous la présidence du maire M. Martin Landry

SONT PRÉSENTS: MESDAMES : GÉRALDINE CHRÉTIEN, CHARLINE CHABOT ET EDES BERGER,

SONT ABSENTS : MESDAMES : DENISE DESMARAIS ET GILBERTE POTVIN
 MONSIEUR : ROGER DURETTE

AINSI QUE MME MÉLISSA HÉBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Après déclaration du quorum, le maire déclare la session ouverte.

119-07-2021 : LECTURE ET ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté :

1. Vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 juin 2021
4. Adoption des factures
5. Dépôt de la correspondance
6. Dons
7. Adoption du règlement sur la gestion contractuelle
8. Adoption du règlement sur l'émission des billets d'infractions
9. Financement temporaire avec Desjardins pour les travaux du Rang 5 Nord au montant de 1 080 080\$
10. Approbation du Décompte #1 pour les travaux de voirie du Rang 5 Nord au programme AIRRL
11. Entente relative à la contribution financière au déficit d'opération de la piscine d'Amqui
12. Mandat au Service de génie municipal concernant les travaux de rechargement de gravier des rangs 3, 4, 6 et 8 Nord ainsi que 7 Sud
13. Utilisation du fonds de gravière de 1933\$ pour l'entretien du Rang 8 Nord
14. Mandat au Service de génie municipal concernant le projet de raccordement de génératrice d'urgence
15. Mandat au Service de génie municipal concernant les travaux de réfection du bureau municipal selon les plans de l'architecte Marcel Banville avec le programme PRABAM
16. Demande d'appui de la Ville d'Amqui pour le changement de nom du ruisseau des Sauvages
17. Affaires nouvelles
 - 17.1 Demande au gouvernement pour mettre en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux
 - 17.2 Mandat Mario Lavoie pour la procédure de prolongement d'un chemin municipalisé
18. Période de question
19. Levée de l'assemblée

120-07-2021 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2021

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 7 juin 2021.

121-07-2021 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

FACTURES MUNICIPALITÉ		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
9285-9578 Québec inc. (Mario Turcotte)	Nivelage des rangs	1 937.51 \$
Aménagements Lamontagne	Abat-poussière	8 324.19 \$
Armtec	Machons galvanisés pour chemin	133.95 \$
Bell Mobilité	Cellulaire juin 2021	48.25 \$
Buropro Citation (Kopilab)	Copies mensuelles	78.38 \$
CarQuest	Wiring, mèche, attaches, apprêt	59.43 \$
Centre du camion JL	Western - tuyau, gasket, plug	185.16 \$
Coop Purdel - Division machinerie	Bearing tracteur pelouse	26.49 \$
Éditions juridiques FD	Mise à jours officiers municipaux	81.59 \$
FQM	Service juridique dossiers Lac Indien	382.30 \$
Fusion Environnement (9385-3117 Qc inc)	Collectes mensuelles matières résiduelles	1 755.69 \$
Garage Coop d'Albertville	Camionnette et tracteur à pelouse	202.42 \$
Gaston Roy Huissier	Mise en demeure	224.76 \$
Librairie d'Amqui	Papier couleur et cartables	37.68 \$
Mallette	Audit matières recyclables	298.94 \$
Mécano-Mobile RL	Western - Huile et réparation boyau	569.76 \$
Monique Landry	Feuilles correctives - Centenaire	103.48 \$
Pépinière Paramé	Fleurs	281.45 \$
Remises provinciales et fédérales	Juin 2021 et RRQ 2020	3 525.08 \$
Visa	Rouleau de timbres, timbres conseillers, bulletin, drapeau du Québec	236.72 \$
Yvon Desrosiers	Ventilateur tracteur à pelouse	82.55 \$
TOTAL		18 575.78 \$

Je soussignée, Mme Mélissa Hébert, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés. En fois, je donne le présent certificat.

122-07-2021 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal la correspondance du mois.

123-07-2021 : DONS

Aucun

124-07-2021: ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-02 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 13 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »);

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 *C.M.* a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 *C.M.*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.*;

ATTENDU QU'en conséquence, l'article 936 *C.M.* (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 7 juin 2021;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.*, ce seuil étant, depuis le 13 août 2020, de 105 700 \$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement que l'article 10.1 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021 et le demeure jusqu'au 25 juin 2024 et que le présent règlement soit adopté.

125-07-2021: ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-03 SUR L'ÉMISSION DES BILLETS D'INFRACTIONS

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albertville à signer une entente inter municipale d'inspection avec la MRC de la Matapédia

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albertville s'est doté, le 7 juillet 2008, d'un règlement autorisant ses fonctionnaires et officiers à émettre des constats et billets d'infraction relatifs à toute contravention à sa réglementation d'urbanisme.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albertville veut modifier son règlement concernant les montants des billets d'infractions ainsi que le titre de/des personnes autorisées à émettre les billets d'infractions.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 7 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement que le présent règlement portant le numéro 2021-03 soit et est adopté et remplace le règlement 02-2008.

126-07-2021 : FINANCEMENT TEMPORAIRE DES JARDINS POUR LES TRAVAUX DU RANG 5 NORD

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement que la municipalité d'Albertville demande un financement temporaire à la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia d'un montant de 1 080 080 \$ en vertu du règlement d'emprunt 2021-01. M. Martin Landry, maire, et Mme Mélissa Hébert, directrice générale, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité d'Albertville.

127-07-2021 : APPROBATION DU DÉCOMPTÉ #1 POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DU RANG 5 NORD AU PROGRAMME AIRRL

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'effectuer le paiement de facture de Les Entreprises L. Michaud et fils, selon le décompte #1 au programme AIRRL, au montant de 391 982.34\$ (taxes incluses) concernant les travaux de voirie du Rang 5 Nord.

128-07-2021: ENTENTE SURVENUE ENTRE LA VILLE D'AMQUI ET LE COMITÉ FORMÉ POUR REPRÉSENTER LES MUNICIPALITÉS POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE SUR LA PISCINE D'AMQUI, ÉQUIPEMENT À CARACTÈRE SUPRA LOCAL

CONSIDÉRANT que la piscine d'Amqui a été reconnue équipement à caractère supralocal par la Commission municipale du Québec en 2003 ;

CONSIDÉRANT que depuis ce temps, 3 ententes intermunicipales ont été conclues entre toutes les municipalités de la MRC pour contribuer financièrement au déficit d'opération de cet équipement ;

CONSIDÉRANT que la recommandation de la Commission municipale du Québec en 2003 était que les autres municipalités contribuent à la hauteur de 35% du déficit d'opération de cet équipement ;

CONSIDÉRANT que les statistiques d'achalandage démontrent que la piscine d'Amqui est utilisée par une clientèle provenant de l'ensemble des municipalités de la MRC, ce qui continue de lui conférer le statut d'équipement à caractère supralocal ;

CONSIDÉRANT que comité a été formé pour représenter les municipalités et pour négocier le renouvellement de l'entente avec la Ville d'Amqui ;

CONSIDÉRANT que les parties en sont venus à une entente mutuellement satisfaisante ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle entente est d'une durée de 15 ans et qu'elle permet en 2035 d'atteindre le seuil recommandé de 35% par le rapport de la Commission municipale ;

CONSIDÉRANT que la répartition de la contribution des municipalités au déficit d'opération se fera en tenant compte des mêmes proportions que les ententes antérieures (2011-2015, 2016-2020).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement :

- d'approuver l'entente finale pour le renouvellement de l'entente sur la piscine d'Amqui, équipement à caractère supra local;
- de désigner M. Martin Landry, maire, et Mme Mélissa Hébert, directrice générale pour signer les documents relatifs à l'entente.

129-07-2021 : MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC POUR LE RECHARGEMENT EN GRAVIER DES RANGS 3, 4, 6, ET 8 NORD AINSI QUE 7 SUD

ATTENDU que nous devons réaliser le rechargement en gravier dans les rangs 3, 4, 6 et 8 Nord ainsi que 7 Sud, dont le financement proviendra de la TECQ 2019-2023 et/ou du PAERRL 2021.

Par conséquent, il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement de mandater le service du génie municipal de la MRC de La Matapédia à procéder:

- À la visite et au relevé du terrain
- À la production des plans et devis
- À l'estimation des coûts préliminaires
- À l'appel d'offres

130-07-2021 : UTILISATION DU FONDS DE GRAVIÈRE POUR L'ENTRETIEN DU RANG 8 NORD

CONSIDÉRANT que nous avons constitué un fond à partir d'un revenu reçu en 2020 en redevance de gravière pour le rang 8 Nord;

CONSIDÉRANT que des travaux de rechargement de gravier seront fait cet été;

Par conséquent, il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'utiliser la somme de 1933\$ provenant du fonds.

131-07-2021: MANDAT À LA MRC DE LA MATAPÉDIA – APPEL D’OFFRES REGROUPÉ POUR DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE SYSTÈMES DE RACCORDEMENT À UNE GÉNÉRATRICE AUX BÂTIMENTS IDENTIFIÉS COMME CENTRE DE COORDINATION ET/OU D’HÉBERGEMENT

CONSIDÉRANT que la municipalité d’Albertville a l’obligation de désigner et rendre fonctionnel un endroit qui servira de centre de coordination ou de centre de services et d’hébergement temporaire ;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie et d’organisation de secours de la MRC de La Matapédia coordonne la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT qu’il a été convenu qu’il serait nécessaire de munir les bâtiments identifiés comme centre de coordination et/ou d’hébergement de systèmes de raccordement à une génératrice d’urgence;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia a mandaté la firme LGT afin qu’elle réalise l’étude préliminaire ainsi que les plans et devis définitifs en lien au projet de préparation aux sinistres – raccordement à une génératrice d’urgence;

CONSIDÉRANT que la procédure d’appel d’offres regroupé permet d’augmenter le volume d’achat, d’obtenir de meilleurs prix et faciliter la coordination et la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité d’Albertville désire être incluse dans l’appel d’offres regroupé des travaux de mise en place de systèmes de raccordement d’une génératrice aux bâtiments identifiés comme centre de coordination et/ou d’hébergement;

CONSIDÉRANT qu’à la suite de l’ouverture des soumissions, la municipalité d’Albertville ne pourra pas se retirer de l’appel d’offres sous prétexte que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire n’est pas avantageux pour elle.

Par conséquent, il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement

1. de mandater le Service de génie municipal afin qu’il prépare le devis d’appel d’offres regroupé concernant les travaux de mise en place de l’équipement permettant le raccordement d’une génératrice à son bâtiment identifié comme centre d’urgence;
2. d’autoriser le lancement de l’appel d’offres regroupé;
3. d’effectuer la coordination et la surveillance des travaux de construction.

132-07-2021: MANDAT À LA MRC DE LA MATAPÉDIA CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BÂTIMENT MUNICIPAL AU PROGRAMME PRABAM

CONSIDÉRANT que la municipalité d’Albertville désire effectuer des travaux de réfection du bureau municipal ;

CONSIDÉRANT que la municipalité d’Albertville a reçu une lettre d’information du MAMH dont elle pourra bénéficier du montant maximal de 75 000\$ dans le cadre du Programme d’aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement

1. De mandater le Service de génie municipal afin d'étudier les possibilités avec ce programme est se référant au plan fait par M. Marcel Banville en 2012-2013
2. À l'estimation des coûts préliminaires
3. À l'appel d'offres
4. D'effectuer la coordination et la surveillance des travaux de construction.

133-07-2021 : DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE D'AMQUI POUR LE CHANGEMENT DE NOM DU RUISSEAU DES SAUVAGES

CONSIDÉRANT que le ruisseau des Sauvages traverse les municipalités de Saint-Léon-le-Grand, d'Alberville, de Lac-au-Saumon et d'Amqui;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Amqui souhaite que le nom « ruisseau des Sauvages » soit modifié, étant donné l'aspect péjoratif de cette appellation;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Amqui demande d'appuyer leur résolution 2021-06-209;

Par conséquent, il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'appuyer la résolution de la Ville d'Amqui pour changement de nomination dudit ruisseau auprès de la Commission de toponymie du Québec, pour le désigner uniquement selon la variante traditionnelle autochtone, soit ruisseau Nnui Sipu, qui signifie « ruisseau des Amérindiens ».

AFFAIRES NOUVELLES

134-07-2021 : DEMANDE AU GOUVERNEMENT POUR METTRE EN PLACE DES MOYENS DISSUASIFS CONTRE L'INTIMIDATION ET LA DIFFAMATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

ATTENDU la conférence de presse tenue par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, la présidente de l'UMQ, Mme Suzanne Roy et le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers tenue le 22 avril 2021;

ATTENDU QUE lors de cette conférence de presse, Mmes Laforest et Roy et M. Demers ont invité les citoyennes et les citoyens à déposer leur candidature aux prochaines élections en assurant de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'un mandat stimulant;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne : Toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation;

ATTENDU QUE le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix;

ATTENDU QUE les attaques répétées contre les droits prévus à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne envers les gouvernements de proximités et ses élus municipaux sont un frein à l'implication citoyenne en politique;

ATTENDU QUE les réseaux sociaux sont des vecteurs facilitant la transmission rapide et étendue des propos contrevenant à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne;

ATTENDU QUE les élus de la municipalité d'Albertville sont d'avis que l'intimidation, la violence verbale, la diffamation et tous gestes pouvant nuire à l'intégrité, l'honneur ou la réputation d'un élu, devraient être des gestes punissables par le gouvernement provincial à titre d'infraction pénale;

ATTENDU QUE le gouvernement a démontré qu'il pouvait agir rapidement en cas de crise et que la situation actuelle est très préoccupante.

Par conséquent, il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement :

- que la Municipalité d'Albertville demande au gouvernement provincial que soit créée, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants;
- de transmettre la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, Mme Andrée Laforest, au député de Matane-Matapédia, M. Pascal Bérubé, au nouveau président de l'Union des municipalités, M. Daniel Côté ainsi qu'au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

135-07-2021 : MANDAT À M. MARIO LAVOIE CONCERNANT LA PROCÉDURE D'UN CHEMIN MUNICIPALISÉ

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Albertville a reçu une lettre datée du 13 mars 2021 demandant de prolonger le chemin municipalisé du Rang 2 ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement de mandater M. Mario Lavoie pour :

1. Structurer les procédures à réaliser
2. Produire des échéanciers
3. Estimation des coûts

136-07-2021: PÉRIODE DE QUESTION

Aucune

137-07-2021: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement de lever la séance à 20h55.

Martin Landry
Maire

Mélissa Hébert
Directrice générale/secrétaire-
trésorière

Je, Martin Landry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.